Commune de St Georges la Pouge

DELIBERATION N° 2026-44
EN DATE 23 OCTOBRE 2026
PORTANT SUPPRESSION AU TABLEAU
DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT

L'an Deux Mille vingt-six, le vingt-trois octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 octobre 2026

Présents : : POITOU Delphine, BOURE Michel, MARCELLOT Sandra, JALOUNEIX Jérémy, LANGLOIS RAVILLY Anne, BENARD Matthieu, TERRACOL Alain.

Excusés : BARBA Rémy,

Absents : BLANQUART Elisabeth (A donné pouvoir à Mme MARCELLOT Sandra)
BENARD Claire (A donné pouvoir à Mr BENARD Matthieu)
MOREL Jean-Claude (A donné pouvoir à Mr BOURE Michel)

Mme MARCELLOT Sandra a été désignée secrétaire de séance

Madame POITOU Delphine, Maire rappelle à l'assemblée :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Collectivité **Saint Georges La Pouge**.

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1

VU l'avis rendu par le Comité Social Territorial (CST) en date du 24/09/2026

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST) compétent.

Compte tenu de la modification du temps de travail

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression à compter du 30 novembre 2026 au tableau des effectifs d'un emploi permanent à **temps non complet** comprenant les fonctions suivantes : Secrétaire Général de mairie sur le grade de rédacteur pour 25.20 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des secrétaires de mairie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- La Suppression d'un poste de Rédacteur chargé des fonctions de secrétaire général de mairie, à temps **non complet à raison de 25.20 heures hebdomadaires.**

Fait le 26 octobre 2026

La Maire,

Delphine POITOU

Le secrétaire,

Sandra MARCELLOT

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de la transmission en préfecture 26/10/2026 et de la publication le 26/10/2026